



3 360 733 €

A quoi correspond ce chiffre ?

Le salaire annuel de notre Président ?

Non, quand même pas !

FO va vous dire la vérité, rien que la vérité...

3 360 733 € c'est la part patronale annuelle payée en 2019 par votre employeur pour votre mutuelle santé.

3 360 733 € c'est la somme qui est déductible du bénéfice net imposable du Groupe Matmut.

CERTES, NOUS N'AVONS PAS TOUS LES MÊMES VALEURS...



FO a été la seule organisation syndicale à souligner que ces **3 360 733 €** versés pour votre mutuelle santé permettaient au Groupe Matmut de faire des économies sur ses impôts.

Double avantage pour la Matmut, en plus d'une réduction fiscale, ces **3 360 733 €** vont augmenter le résultat technique de la filiale Ociane.

Le rôle d'un syndicat en négociation n'est-il pas de trouver des arguments et d'étayer ses propositions pour qu'elles soient bénéfiques aux salariés et à la Direction afin que cette dernière accepte une meilleure prise en charge ?

La déduction fiscale est un argument de poids que la Direction n'a pas voulu entendre, ni même les 4 autres organisations syndicales, présentes à la table des négociations, qui ont toutes fait la sourde oreille.

Tout comme la Direction, la CFE-CGC, la CFDT, la CFTC et la CGT ont préféré voir votre cotisation mutuelle augmenter.



N'oubliez pas que, par l'intermédiaire de votre CSE, vous payez déjà 25 % de la cotisation de la mutuelle santé du salarié.

Donc, double paiement et double peine pour vous, vos prestations du CSE étant de ce fait diminuées drastiquement à cause de l'imputation de cette somme sur son budget.



FO déplore le manque d'unité syndicale pour la défense de votre pouvoir d'achat.

La CFE-CGC, la CFDT, la CFTC et la CGT n'ont eu de cesse de défendre le pouvoir d'achat de votre employeur.

Il est vrai qu'avec 2,25 milliards d'€ de chiffre d'affaires (+ 1 %), 69,1 millions d' € de résultat net combiné (+ 47 %), 1,8 milliard d'€ de fonds propres (+ 18 % en 4 ans) et 206 % de ratio de solvabilité, notre grand Groupe semble très pauvre, très très pauvre...

FO se pose la question de savoir s'il ne faudrait pas faire une cagnotte pour sauver la Matmut plutôt que pour sauver la planète !

Contrairement à certaines Organisations Syndicales,

FO ne joue pas un double jeu.

Menacer de ne pas signer un accord pour diverses raisons et le signer tout de même, bien que la Direction reste sur ses positions, est-ce vraiment crédible ?

Non, d'ailleurs celle-ci, connaissant la chanson, ne bouge pas d'un iota.



FO l'a dit et écrit : vous avez assez payé !

FO demandait simplement le paiement des 51,50 € mensuels à la place des 47,90 € proposés par la Direction, soit 3,60 € supplémentaires par salarié.



Ainsi, adieu à la prise en charge des 2€ que vous payez depuis 2 ans pour vous et adieu à l'absence d'augmentation de la cotisation pour votre famille.

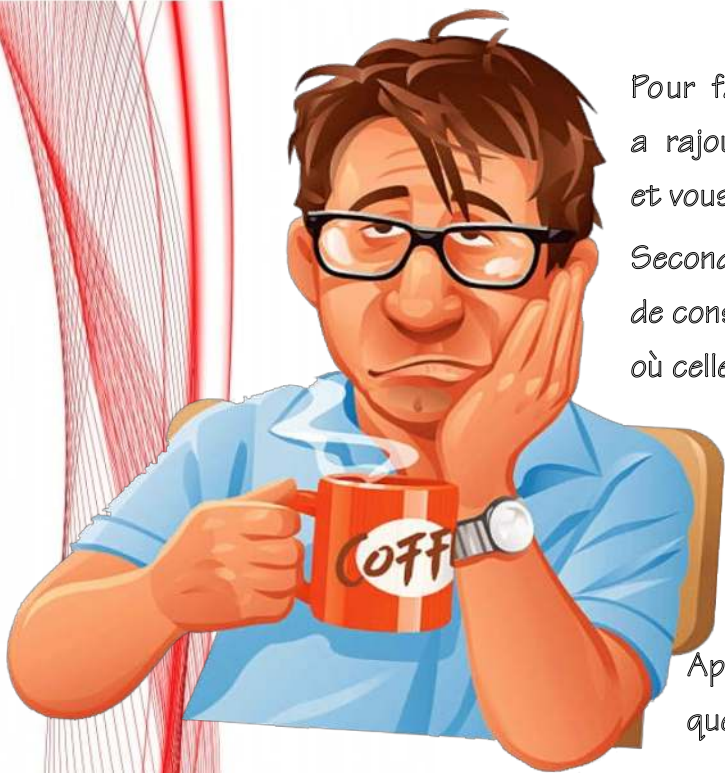
Malheureusement, vous allez continuer à trinquer !

Fidèles à ce que nous disions (cf. notre tract du 3/11/2020 "salariés = vaches à lait"), **FO** n'a pas signé le nouvel accord sur votre mutuelle santé.

FO en a assez que vous mettiez la main au porte-monnaie alors qu'il est beaucoup moins garni que celui de la Direction.

FO ne peut toutefois pas nier qu'il y a eu une légère amélioration de vos garanties sur les médecines douces, mais sans changement du forfait « prévention et médecines douces » à 200 €.





Pour faire passer la hausse des cotisations, la Direction a rajouté le bandeau « Dreem » pour mieux vous endormir et vous réveiller !

Seconde innovation, le « synapse médecine » qui permet de consulter la notice de vos médicaments dans l'hypothèse où celle-ci ne se trouverait pas dans la boîte.

Analyser votre ordonnance afin de savoir s'il n'y a pas d'interaction entre les médicaments que le médecin vous a prescrits au cas où votre docteur ne serait pas compétent...

Application partiellement gratuite et accessible à tous, quelle avancée majeure !

Pour FO, ce sont des garanties gadgets qui font bien sur le papier... mais qui ne servent pas à grand chose !

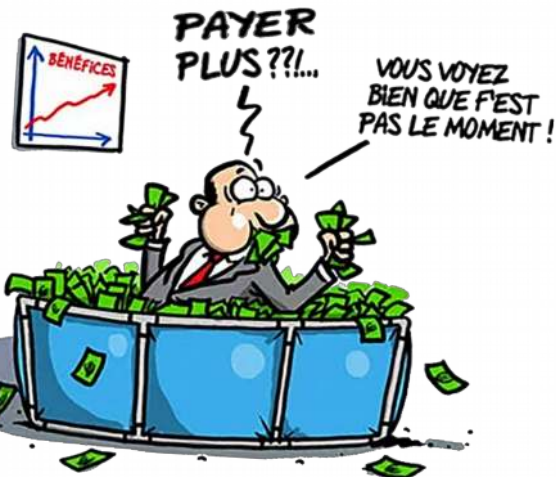
L'accord a été signé pour une durée d'un an.

FO ne retournera pas sa veste comme certains et continuera à demander une prise en charge plus importante de l'employeur.

FO espère que les autres organisations syndicales rejoindront sa position et ce dans l'intérêt des salariés.

FO ne peut que regretter que les accords signés le soient à minima. Nous pourrions obtenir beaucoup plus pour nos collègues si nous avions un véritable front syndical unitaire face à l'employeur.

Mais comment s'opposer véritablement à l'employeur lorsqu'en réunion les représentants des 4 autres organisations syndicales et ceux de la Direction s'appellent réciproquement par leurs prénoms, voire se tutoient...



C'est dans l'unité que nous arriverons à obtenir des avancées sociales pour nos collègues.

Invoquer l'unité oui, mais la faire c'est mieux.

www.fo-matmut.org – contact@fo-matmut.org

FO, le syndicat qui œuvre pour tous les salariés Matmut